

25 & 26 mai 2018

Auditorium de l'INHA

2, rue Vivienne 75002 Paris



COLLOQUE

ARCHÉO-
ÉTHIQUE

Archeologie

comité d'organisation

Ségolène Vandeveld, Université Paris 1, UMR7041 ArScAn

Béline Pasquini, Université Paris 1, UMR7041 ArScAn

comité scientifique

Pascal Butterlin, Université Paris 1, UMR7041 ArScAn; Directeur de l'École Doctorale 112; Professeur d'archéologie orientale

Xavier Delestre, Drac PACA, pôle patrimoine, SRA; Conservateur régional de l'archéologie

Christian Gates St-Pierre, Université de Montréal, Département d'Anthropologie; Professeur adjoint

Anne Lehoërf, Université Lille 3; Vice-Présidente du CNRA; Professeure de Protohistoire européenne

Christophe Petit, Université Paris 1, UMR7041 ArScAn; Professeur d'Archéologie environnementale

Hara Procopiou, Université Paris 1, UMR7041 ArScAn; Professeure de Protohistoire égéenne

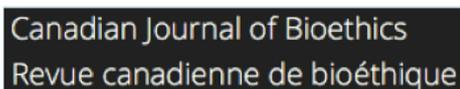
Boris Valentin, Université Paris 1, UMR7041 ArScAn; Professeur de Préhistoire

François Villeneuve, Université Paris 1, UMR7041 ArScAn; Directeur du laboratoire ArScAn; Professeur d'archéologie romaine au Proche-Orient

Nous remercions tout particulièrement :

Madame la sénatrice Corinne Bouchoux, Monsieur Mourad Besbes,
Madame Hélène Criaud, Monsieur Christian Hottin, Monsieur Benoît Kaplan,
Madame Franciska Moutaman-Sevagamy, Monsieur Christophe Petit,
et nos bénévoles

ainsi que les institutions et les personnes qui nous ont fournis leur soutien moral et financier, et sans qui ce colloque n'aurait pu avoir lieu :





Paris, 25-26 mai 2018

Auditorium de l'INHA
Institut National d'Histoire de l'Art
2, rue Vivienne, Paris 2^e

Préambule

Qu'est-ce que l'éthique et en quoi les archéologues sont-ils concernés ?

L'éthique appliquée à l'archéologie est une façon de nous comporter vis-à-vis de notre objet d'étude, de nos pairs et des différents acteurs avec lesquels nous sommes amenés à interagir (hommes politiques, journalistes, populations voisines des sites, grand public). Une pratique professionnelle éthique requiert un questionnement réflexif, depuis l'élaboration des problématiques de recherche jusqu'à la publication et la médiatisation des résultats, en passant par le processus de fouille.

Les archéologues sont aujourd'hui confrontés à de nombreuses questions éthiques dans leur pratique quotidienne : contextes difficiles (dictature, guerre, pauvreté, territoires revendiqués), contraintes économiques, (dé)réglementations de l'archéologie et concurrence, archéologie funéraire, relation entre archéologues et populations autochtones ou locales, relation entre archéologues professionnels et archéologues amateurs, bonnes pratiques de publication, médiatisation des résultats, etc.

Il paraît essentiel de réfléchir sur notre profession, notre statut et notre position en tant que profession culturelle et scientifique dans le monde actuel. Les archéologues anglo-saxons semblent davantage sensibilisés à l'éthique mais leur approche est propre à leur histoire et ne peut être transposée telle quelle dans tous les pays. En effet, dans beaucoup de pays européens l'archéologie est marquée par des traditions nationales diverses, que ce soit dans les relations avec les communautés, la déréglementation ou encore le statut des religions. Ces trois points permettent de penser qu'il serait légitime de développer une approche spécifique de ces questionnements en France et en Europe, afin d'apporter une autre vision de l'éthique en archéologie. Ces deux journées de conférence et de discussions sont un premier pas ; elles visent tout d'abord à montrer l'importance de l'éthique en archéologie en présentant la variété des sujets à traiter et, d'autre part, à faire émerger de nouveaux questionnements et de nouvelles réponses parmi les chercheurs et les étudiants.

Les présentations seront généralement d'une durée de 20 minutes, chacune suivie d'une discussion de 15 minutes. Pour clôturer le colloque, une table-ronde d'1 heure est prévue, avec interactions avec le public. Ce colloque fera l'objet d'une publication en Libre Accès dans un numéro spécial de la [Revue canadienne de bioéthique](#). Des publications complémentaires accompagneront les Actes du colloque ; elles peuvent être soumises à archeo.ethique@univ-paris1.fr jusqu'au **30 juin** à minuit et doivent respecter les normes de la Revue canadienne de bioéthique.

Le Colloque est marrainé par Madame la sénatrice Catherine Morin-Dessailly, présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat.

Béline Pasquini & Ségolène Vandavelde



Paris, 25-26 mai 2018

Auditorium de l'INHA

Institut National d'Histoire de l'Art

2, rue Vivienne, Paris 2^e

Preamble

What is ethics and why is it relevant to archaeologists?

Ethics applied to archaeology is a way of behaving regarding our objects of study, our peers and the different stakeholders with whom we interact (politicians, journalists, local populations, public). An ethical professional practice requires some distance and reflexive questioning from the set up of the research project and the digging process to the publication and media coverage of results.

Nowadays, archaeologists have to deal with numerous ethical issues in their daily practice: challenging environments (dictatorships, wars, poverty, claimed lands), economic restrictions, (de)regulation of archaeology, graves digging, relationship between archaeologists and local populations and between professional archaeologists and hobbyists, publication practices, media coverage of the results, etc.

We believe it is essential to think about our profession, our status and our position as a scientific profession working on culture in today's world. Anglo-Saxon archaeologists seem more aware of ethical issues but their approach is related to their own history and culture and cannot always be applied to every country. In many European countries, archaeology is embedded in various national traditions. These traditions have an impact on the way archaeologists deal with some issues such as the relationships with communities, deregulation or the status of religions. Because of these differences we think it is legitimate to develop a specific approach to these issues in France and in Europe, in order to bring an alternative perspective on ethics in archaeology. These two days of conference and discussions are a first step. Their aims are to highlight the importance and variety of ethical issues in archaeology and to develop new questions and new answers among students and researchers.

Presentations will generally be 20 minutes long, each followed by a 15-minutes discussion. To close the conference, a 1-hour panel discussion is planned, with interactions with the public. The conference will be published in Open Access, in a thematic issue of the bilingual [Canadian Journal of Bioethics](#). Additional publications will accompany the conference Proceedings. They may be submitted to archo.ethique@univ-paris1.fr until June 30 at midnight and must follow the standards of the Canadian Journal of Bioethics.

The Archeo-Ethics Conference is supported by Senator Catherine Morin-Dessailly, Chair of the commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat.

Sékolène Vandeveldé & Béline Pasquini

8h30 Accueil du public

9h Ouverture

9h05 Allocution d'ouverture par Madame la sénatrice **Catherine Morin-Desailly**, Présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat, marraine du colloque, représentée par Monsieur le sénateur **Pierre Ouzoulias**, Vice-Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat

9h15 1. UNE ETHIQUE PROPRE A L'ARCHEOLOGIE ?

Sous la présidence de **Ségolène Vandevelde** et **Béline Pasquini**, Université Paris 1 et UMR 7041 ArScAn, organisatrices du colloque

9h20 L'émergence de l'éthique en archéologie

Béline Pasquini, Université Paris 1 et UMR 7041 ArScAn, et **Ségolène Vandevelde**, Université Paris 1 et UMR 7041 ArScAn

9h35 L'éthique en archéologie : une perspective juridique

Marie Cornu, Institut des Sciences sociales du Politique (ISP - UMR 7220) et **Vincent Négri**, Institut des Sciences sociales du Politique (ISP - UMR 7220)

10h05 Towards an archaeological ethics

Alfredo González-Ruibal, Incipit CSIC

10h25 Discussions

10h55 Pause

11h15 2. A QUI APPARTIENT LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ?

11h20 2. 1. Fouilles de sépultures et gestion des restes humains : entre science archéologique, sensibilités, croyances et laïcité

sous la présidence de **Anne Richier**, Inrap, UMR 7268 ADES

11h25 Les restes humains et l'archéologie : état des lieux juridique

Agnès Mathieu, Sous-Direction de l'Archéologie, Ministère de la Culture

12h Le délicat problème des restes humains en archéologie

Philippe Charlier, UVSQ

12h35 Déjeuner

14h "I like to keep my archaeology dead" – alienation and othering of the past as an ethical problem
Vera Egbers, Freie Universität Berlin, **Sabine Neumann**, Philipps-Universität Marburg, et **Stefan Schreiber**, Freie Universität Berlin

14h45 Les restes humains en archéologie, entre objets de science et sujets de droit

Rozenn Colleter, Inrap, UMR 5288 Amis, et **Paul-Anthelme Adèle**, Université de Nantes, UMR 6297 Droit et Changement Social

15h25 Pause

15h45 2. 2. Pillage du patrimoine et traitement des données grises : Quelle(s) attitude(s) adopter ?

sous la présidence de **Vincent Négri**, Institut des Sciences sociales du Politique (ISP - UMR 7220)

15h50 L'étude des données « grises » issues de la détection illégale de métaux : sauvegarde du patrimoine ou cercle vicieux du pillage ?

Thomas Lecroere, Université de Tours, UMR 7324 CRITERES/LAT

16h25 Le détectorisme en France : quelle situation et quelle politique publique ?

Xavier Delestre, DRAC PACA

17h Patrimoine syrien : Destruction et pillages des sites archéologiques (2011-2017). Quelles conséquences, quel avenir ?

Cheikhmous Ali, Université de Strasbourg, UMR 7044 Archimède

17h35 clôture de la Journée 1

8h30 Accueil du public

9h Ouverture

9h10 2. 3. Quelles relations entre les archéologues et les populations locales ?

sous la présidence de **Ramiro Javier March**, Université de Rennes 1, UMR 6566 CReAAH

9h15 À qui appartient le passé ? Perspectives Nord-américaines sur l'appropriation du patrimoine archéologique

Christian Gates St-Pierre, Université de Montréal

9h50 Les recherches-actions ou collaboratives sont-elles plus éthiques vis-à-vis des populations locales ?

Marie-Pierre Bousquet, Université de Montréal

10h25 Professionnels, bénévoles, amateurs et citoyens : des acteurs de la recherche pour quels apports ?

Jean-Olivier Gransard-Desmond, association Arkéotopia, UMR 5138 Archéologie et Archéométrie, et **Jean-Pierre Houdin**, architecte
suivi d'un témoignage de **Christophe Gauchon**, Université de Savoie, UMR 5204 EDYTEM, Fédération Française de Spéléologie

11h05 Pause

11h25 3. LES TENSIONS ENTRE L'ETHIQUE SCIENTIFIQUE ET LES CONTRAINTES PROFESSIONNELLES

Sous la présidence d'**Antide Viand**, Mission Archéologique Départementale, Direction de la Culture, Jeunesse et Sport - Département de l'Eure

11h30 De la « professionnalisation » à la « vassalisation ». L'archéologie, entre « éthique professionnelle » et « responsabilité sociale d'entreprise »

Agnès Vandevelde-Rougale, Université Paris Diderot, et **Nicolas Zorzin**, National Cheng Kung University

12h10 Les enjeux scientifiques et sociétaux de l'archéologie préventive

Charlotte Blein, laboratoire HiSoMa

12h50 Déjeuner

14h15 4. ARCHEOLOGIE ET CONSTRUCTION IDENTITAIRE. COMMENT REAGIR FACE A LA RECUPERATION IDEOLOGIQUE DES RESULTATS DE LA RECHERCHE ?

Sous la présidence d'**André Delpuech**, directeur du Musée de l'Homme

14h20 L'instrumentalisation des Gaulois dans le discours politique français

Jean-Paul Demoule, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

14h55 Alésia : l'instrumentalisation d'une prétendue controverse, entre mythe national et théorie du complot

Christophe Petit, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR 7041 ArScAn, et **Jonhattan Vidal**, Ministère de la Culture, UMR 7041 ArScAn

15h30 Pause

15h50 L'instrumentalisation des sites archéologiques incas. Questions d'éthique

Antoinette Molinié, UMR 7186 LESC

16h30 TABLE RONDE

Modération par **Léa Hermenault**, UMR 7041 ArScAn, co-productrice "Les Pierres qui roulent" Radio Campus Paris

Avec **Christine Dosquet**, Présidente du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm, **Christian Gates St-Pierre**, professeur d'archéologie au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal, **Cécile Michel**, Présidente du Conseil Scientifique de l'Institut des SHS du CNRS, Présidente de l'*International Association for Assyriology*, **Michel Van Praet**, membre du Conseil Consultatif National d'Ethique, membre Commission scientifique nationale des collections

17h45 Clôture du Colloque



1. UNE ÉTHIQUE PROPRE À L'ARCHÉOLOGIE ?

session introductive

Les questionnements éthiques sont aussi anciens que la discipline archéologique. Ils ont longtemps été limités aux problèmes de pillage des sites, de la qualité scientifique des fouilles et de leur publication. Les dernières décennies du XX^e siècle ont vu émerger des problématiques nouvelles liées aux revendications de peuples autochtones, au développement économique, aux conflits armés, aux destructions à caractère idéologique et religieux, et à une professionnalisation de la discipline archéologique. Parler d'éthique en archéologie c'est donc aborder un large éventail de questionnements. Comment peut-on définir l'éthique dans notre discipline ? Quelles différences entre l'archéologie et les autres professions patrimoniales sur les questions éthiques ? Faut-il une éthique professionnelle propre à l'archéologie ? Et si oui, celle-ci devrait-elle être formalisée dans des codes de déontologie ?

Présidence de session

Sékolène Vandevclde & Béline Pasquini

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, UMR 7041 ArScAn, équipe Archéologies environnementales

L'émergence de l'éthique en archéologie

Béline Pasquini et Ségolène Vandeveld

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, UMR 7041 ArScAn équipe Archéologies environnementales

Si les problèmes éthiques ne sont pas nouveaux en archéologie, la prise de conscience de leur importance est relativement récente. L'éthique apparaît véritablement dans le débat public à partir des années 1970 aux États-Unis avec l'essor des revendications des peuples autochtones concernant la fouille des restes humains. Depuis cette période, l'éventail des préoccupations n'a cessé de s'élargir. La nécessité de mener une réflexion éthique s'impose à nous aujourd'hui à nous de façon pressante. L'émergence de ces questionnements en archéologie procède à la fois de changements sociaux et de transformations de la discipline elle-même. La persistance des problématiques classiques (pillage, conflits armés, publication des fouilles, etc.) et l'émergence de problématiques nouvelles (post-colonialisme, destructions à caractère idéologique et religieux, professionnalisation, dérégulation de l'archéologie préventive, etc.) ont mené à un mouvement de réflexion nécessaire et sans précédent au sein de la communauté des archéologues à l'échelle internationale. En 1976, la Society of Professional Archaeologists (SOPA) publie son premier code d'éthique et, depuis le début des années 1990, le nombre de codes de déontologie archéologique n'a cessé de croître, d'abord dans les pays anglo-saxons puis dans le reste du monde. Les codes produits à ce jour fournissent des éléments de réponse sur les responsabilités des archéologues vis-à-vis du public, des vestiges, de leur pratique scientifique et de leurs collègues. Toutefois, malgré des points communs évidents, la plupart des codes produits à l'échelle nationale et internationale ont un contenu et un esprit général hétérogènes. Ces codes ne semblent pas parvenir à faire consensus à l'échelle internationale, alors même que l'archéologie est une discipline universaliste. Il semble donc nécessaire d'initier des débats de fond dans la communauté des archéologues et entre les archéologues et la société ; ce colloque est l'occasion de réunir des chercheurs et des citoyens de plusieurs pays, archéologues, anthropologues, sociologues, juristes, médecins, spéléologues, etc. pour discuter des nombreux problèmes éthiques qui se posent en archéologie aujourd'hui.

Mots clefs : éthique, archéologie, déontologie, codes

L'éthique en archéologie, une perspective juridique

Marie Cornu et Vincent Négri

Institut des Sciences sociales du Politique

(ISP – UMR 7220 / CNRS - ENS Paris Saclay - Université Paris Nanterre)

Certaines des questions éthiques auxquelles sont confrontés les archéologues aujourd'hui doivent être pensées en articulation étroite avec le cadre juridique qui régit leur activité. L'éthique définie comme un « ensemble de principes et valeurs guidant des comportements sociaux et professionnels » inspire des règles juridiques – les lois bioéthiques en sont un exemple – ou des pratiques professionnelles génératrices de normes déontologiques. Censées faire consensus au sein d'une profession, dites de bonnes pratiques ou de bonnes conduites, elles renvoient à des devoirs inhérents à l'exercice d'une activité spécifique et peuvent donner naissance à des instruments codifiés au niveau national, européen ou international. Le lien entre éthique et droit, construit à partir de ces sources multiples, est par conséquent complexe. Comment appréhender ces formes multiples de normativités ? Comment comprendre leurs interactions ? Dans un certain nombre des situations évoquées au fil de ce colloque, ce rapport entre éthique et droit est assez distendu. Pour l'essentiel, les ressorts pertinents au soutien d'une réflexion sur l'éthique professionnelle sont ceux de la déontologie. Par exemple sur les modalités d'association des populations intéressées aux recherches ou encore sur la possible instrumentalisation politique de la science archéologique, les obligations juridiques n'ont, en règle générale, guère de prise. Dans certains cas, au contraire, le droit est beaucoup plus présent. Plusieurs exemples sont particulièrement intéressants de ce point de vue, celui du traitement de l'archéologie funéraire qui met en tension l'intérêt scientifique et le principe de dignité humaine, parfois aussi l'expression de droits collectifs, celui de la production scientifique et du partage des résultats et des données qui en sont à la base, celui de la diligence à observer dans un contexte de possibles pillages et encore celui de l'articulation entre l'intérêt scientifique – lequel se charge d'un sens juridique nouveau avec la loi LCAP de 2016 – et l'intérêt patrimonial. Sur un autre versant, la nature spéciale du patrimoine archéologique, dès lors qu'il est révélé au seul moment de sa découverte, va susciter dans le droit international des règles particulières au croisement du droit et de la déontologie, rapport dans lequel pourrait se jouer un débordement du droit par la déontologie. Dans ces différents plans du travail de l'archéologue, il est utile de questionner, au travers de ses diverses configurations, les relations entre le droit et les usages et pratiques professionnelles. La science archéologique est un lieu de cette internormativité.

Towards an archaeological ethics

Alfredo González-Ruibal

Incipit CSIC

Ethical discussion in archaeology has always been dependent on ethical categories defined by philosophers or social scientists. Archaeological ethics have been concerned mainly with the stewardship of past remains, which have to be protected to be handed over to future generations and with present stakeholders – mainly, those communities directly associated to specific archaeological remains. This is for me a very restrictive notion of both ethics and archaeology. In this talk, I will argue for a purely archaeological ethics, that is, one that defines its matters of concern from the unique engagement of archaeology with time, things and humans. I will argue that the backbone of such archaeological ethics is a long and heterogeneous temporality, the abolition of the past-present divide and the experience of radical ontological alterity.

Mots clefs : temporality, ontology, indigenous archaeology



2. À qui appartient le patrimoine archéologique ?

2.1. Fouilles de sépultures et gestion des restes humains : entre science archéologique, sensibilités, croyances et laïcité

A partir des années 1970, la fouille, l'étude et la conservation des restes humains commence à être mise en question par certains groupes ethniques ou religieux, en particulier dans les pays anglo-saxons. L'expression de sensibilités (religieuses ou non) concernant le traitement des restes humains archéologiques paraît aujourd'hui gagner du terrain en Europe. Ces revendications nouvelles ont mené à la mise en place, dans certains pays, de législations parfois préjudiciables à la recherche. Les archéologues sont donc occasionnellement confrontés à l'hostilité d'une partie du public, alors même que leur intervention est souvent nécessaire, en particulier dans un cadre préventif lors d'aménagements demandant l'évacuation de corps encombrants. Comment les archéologues doivent-ils réagir face à ces revendications nouvelles ? Comment penser l'articulation entre science, sensibilités et législation ? Quelles différences entre les États, laïcs ou non ? Quelles solutions envisager pour sortir des situations de conflit provoquées par la fouille de restes humains ?

Présidence de session

Anne Richier

Inrap, UMR 7268 ADES

2. 1. Fouilles de sépultures et gestion des restes humains : entre science archéologique, sensibilités, croyances et laïcité

Les restes humains et l'archéologie : état des lieux juridique

Agnès Mathieu

Sous-Direction de l'Archéologie, Ministère de la Culture

Le sujet des restes humains en archéologie rejoint des questionnements d'ordre éthique ou sociétal qui mettent en jeu la notion de « dignité » et donc de « respect » dû au corps humain. Cette problématique n'est pas propre à l'archéologie ; elle est prégnante dans d'autres secteurs patrimoniaux en particulier les musées, elle est bien sûr au cœur de débats de société intéressant notamment le domaine de la médecine. Mais à côté de ce questionnement éthique général, la manipulation d'éléments du corps humain en archéologie pose des questionnements spécifiques. Dans la recherche archéologique le « reste humain » est, dans une certaine mesure, un objet d'étude « comme les autres » biens archéologiques. Cette « normalité » résulte du caractère scientifique de la démarche mais également de l'anonymat qui s'attache le plus souvent aux restes humains mis au jour.

Cette dualité de la problématique, entre éthique générale et déontologie professionnelle, se retrouve logiquement dans l'appréhension juridique du sujet. Il existe ainsi des normes générales relevant du droit civil ou du droit funéraire qui ne concernent pas spécifiquement l'archéologie mais qui peuvent s'appliquer à certaines de ses situations. Le constat est également fait que des normes particulières sont nécessaires pour concilier les enjeux éthiques liés aux restes humains avec les enjeux scientifiques de l'archéologie. Il reste que la définition de telles normes n'est pas aisée comme en témoigne les récents travaux autour de la loi LCAP du 7 juillet 2016 et de l'ordonnance du 29 juin 2017 relative aux règles de conservation, de sélection et d'étude du patrimoine archéologique mobilier.

2. 1. Fouilles de sépultures et gestion des restes humains : entre science archéologique, sensibilités, croyances et laïcité

Le délicat problème des restes humains en archéologie

Philippe Charlier

UVSQ

Fouiller des sépultures ou mettre à jour des restes humains pose indéniablement le problème de la désacralisation d'un espace funéraire et de la gestion morale des dépouilles exhumées.

Après l'étude scientifique qui s'impose à l'issue de la fouille proprement dite, quel comportement adopter? Faut-il un texte de loi qui définisse le devenir ultime des restes humains exhumés? Qui limite le temps de leur séjour hors de terre? Qui prévoit dès à présent leur devenir ultime ? En somme, comment est-il légalement et moralement possible de concilier une recherche scientifique et le respect dû au corps mort, hors de tout sentiment religieux et de toute sensibilité politique ?

Une proposition de loi est actuellement en cours de modélisation, tenant, non pas à restreindre, mais à encadrer ce travail et cette gestion «d'objets archéologiques pas comme les autres », au service du Bien Commun (Bergson).

2. 1. Fouilles de sépultures et gestion des restes humains : entre science archéologique, sensibilités, croyances et laïcité

"I like to keep my archaeology dead"
alienation and othering of the past as an ethical problem

Vera Egbers¹, Sabine Neumann², Stefan Schreiber³

¹ Freie Universität Berlin, ² Philipps-Universität Marburg, ³ Freie Universität Berlin

As Archaeologists we have to deal with the dead. And we like to keep our archeology dead, as David Clarke once said. From an epistemological perspective, alienation from the dead seems an inevitable necessity. Otherwise, we would only retroject today's conditions. Therefore, the past must be and must remain a foreign country! There are a large number of strategies and practices of alienation which are already socialized in archaeological education. But do we have the right to put the deads' mortal remains on display in a museum after excavating tombs? Or to number their bones and put them in storage in archival cardboard boxes? From an ethical perspective, alienation from the past dead is an othering in the sense of Johannes Fabian and Gayatri Chakravorty Spivak. Past subjects are not only dead but transformed into objects.

Precisely because archeology is a science that deals with past people and affects current people, actors should not shy away from their ethical responsibility. Therefore, it is all the more surprising that in the German-speaking world as well as other European countries there is hardly any discussion about the connection between archeology and ethics. This is why in November 2015 the Forum Kritische Archäologie (FKA, Critical Archeology Forum), Theorien in der Archäologie (TidA, Theories in Archeology) and the Forum Archäologie in der Gesellschaft (FaiG, Forum Archeology in Society) initiated a joint workshop in Kassel, Germany. Our goal was the bundling of previous debates, as well as exploring the topic in an up-to-date discussion.

In our lecture, we want to sum up our arguments, present some results and leave open questions to discussion. We will draw attention to our handling of ancient subjects. Is the fact that they have been dead for a long time an excuse to reduce them to bits of archaeological data? Or are there alternatives? Is there a "denial of subjectness" or can objects be given the opportunity to become subjects (again)?

Mots clefs : ethic Archaeology, alienation, othering, ancient subjects

2. A QUI APPARTIENT LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ?

2. 1. Fouilles de sépultures et gestion des restes humains : entre science archéologique, sensibilités, croyances et laïcité

Les restes humains en archéologie, entre objets de science et sujets de droit

Rozenn Colleter¹, Paul-Anthelme Adèle²

¹ Inrap, UMR 5288 (AMIS), ² Université de Nantes - Faculté de droit et de sciences politiques

Depuis 40 ans, la multiplication des fouilles archéologiques de grands ensembles funéraires a entraîné un accroissement considérable des vestiges osseux dans les dépôts de fouilles de l'État. Si les ossements humains ne font logiquement pas partie du mobilier archéologique, le cadre juridique qui les régit n'en demeure pas moins flou. D'un côté les exigences de la science commandent de mobiliser toutes les techniques disponibles pour mieux connaître les personnes dont il nous reste ces traces. De l'autre, des contraintes matérielles et des limites culturelles conduiraient à voir dans les techniques d'échantillonnages un dispositif archéologique efficient. La mission d'intérêt général qu'est la recherche archéologique ordonne au contraire de porter un soin particulier à ces vestiges en les épargnants d'une vision trop gestionnaire et de court terme. Les vertus éthiques de l'excellence archéologique ne doivent pas être oubliées. En essayant de présenter l'Homme comme un simple objet d'étude, l'anthropologie et l'étude des squelettes du passé sont aujourd'hui essentielles pour reconstituer l'histoire humaine, réfuter des théories raciales, migratoires ou créationnistes.

Outre ces questions, la pratique de l'échantillonnage nous interroge d'abord sur les critères du savoir archéologique. Quel avenir doit-on réserver aux collections ostéologiques après la fouille ? Les pratiques ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire et selon la chronologie des restes en question. Se doit-on de procéder à un échantillonnage de ces collections pour des raisons comptables et sur quelles bases ? La question a-t-elle d'ailleurs un sens ? Au-delà des réflexions juridiques et scientifiques, des réponses éthiques peuvent-elles nous aider ?

Après un rappel de la réglementation en vigueur, la communication se propose d'aborder la notion, inappropriée selon nous, d'échantillonnage et pose la question de la conservation de ces collections particulières. Un point sera également consacré à la question des restes identifiés.



COLLOQUE ARCHÉO- ÉTHIQUE

2. À qui appartient le patrimoine archéologique ?

2.2. Pillage du patrimoine et traitement des données grises : quelles attitudes adopter ?

Le pillage et la destruction des sites sont des problèmes anciens et persistants. Le commerce illégal d'objets pillés peut rapporter gros, qu'il ait lieu à l'échelle internationale (par exemple à partir des zones actuellement en conflit au Proche et au Moyen Orient) ou à une échelle nationale (comme les trafics auxquels se livrent certains détectoristes). Comment les archéologues peuvent-ils agir sur ces pratiques destructrices ? Quel est l'impact de la publication d'objets pillés sur le marché illégal de l'art ?

Présidence de session

Vincent Négri

Institut des Sciences sociales du Politique (ISP – UMR 7220)

2. 2. Pillage du patrimoine et traitement des données grises : Quelle(s) attitude(s) adopter ?

L'étude des données "grises" issues de la détection illégale de métaux :
sauvegarde du patrimoine ou cercle vicieux du pillage ?

Thomas Lecroere

UMR 7324 CITERES/LAT

Apparue dans l'après-guerre dans le sillage des bases américaines en Europe, la pratique de la détection de métaux s'est considérablement développée dans les quarante dernières années, représentant une menace pour la conservation du patrimoine archéologique. Certaines nations optent pour une restriction de la détection de métaux et la conditionne à l'obtention d'une autorisation administrative, au même titre que toute opération archéologique. D'autres, sous la pression de puissants lobbies, privilégient la doctrine du "mieux que rien" ("better than nothing") en considérant les utilisateurs de détecteurs de métaux comme de bons auxiliaires à la recherche archéologique.

Ainsi, le Danemark, les Flandres belges et surtout le Royaume-Uni ont choisi de permettre aux utilisateurs de détecteurs de métaux de pratiquer leur activité en toute liberté, parfois juste conditionnée à l'obtention peu contraignante d'un permis. En échange, les utilisateurs de détecteurs sont invités à déclarer aux autorités compétentes toute découverte archéologique afin d'alimenter des bases de données nationales. De plus, les découvreurs d'objets exceptionnels peuvent se voir récompensés financièrement. Nonobstant les efforts de communication des promoteurs de ces systèmes déclaratifs, l'expérience montre largement leur inefficacité quant à la protection du patrimoine archéologique des prédations sauvages, allant même jusqu'à les favoriser.

En France, où les règlements sur la détection de métaux sont plus restrictifs, les systèmes déclaratifs font figure d'exemples pour la communauté des utilisateurs de détecteurs, rêvant d'une "collaboration active" entre eux et les archéologues. Certains scientifiques, arguant que la détection illégale est une réalité qu'on ne peut combattre, répondent aux sirènes faisant la distinction entre "prospecteurs honnêtes" et "pilleurs". Ils font le choix d'enregistrer et d'étudier les découvertes des utilisateurs clandestins de détecteurs de métaux, voyant ainsi la possibilité de "sauver ce qui peut l'être" du patrimoine archéologique. Cependant, divers exemples issus de l'actualité et de différents médias démontrent que, loin de son but originel, cette pratique offre une caution scientifique et une valeur marchande aux objets découverts, créant ainsi une demande alimentant le pillage du patrimoine.

Mots clefs : Détection de métaux, France, Royaume-Uni, collaboration, pillage

2. 2. Pillage du patrimoine et traitement des données grises : Quelle(s) attitude(s) adopter ?

Le détectorisme en France : quelle situation et quelle politique publique ?

Xavier Delestre

Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 1989 une loi a encadrée l'utilisation des détecteurs de métaux en France. Depuis cette date, le nombre d'utilisateurs de détecteurs n'a cessé d'augmenter. Une enquête réalisée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2015 à 2017 permet aujourd'hui de mieux évaluer les conséquences négatives de ces pratiques. L'impact de ces recherches sauvages, tant pour la conservation du patrimoine national que pour la recherche elle même, est considérable. A partir des données collectées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, on peut estimer à plus de deux millions le nombre d'objets pouvant intéresser l'histoire ou l'archéologie qui sont annuellement mis au jour par ces prospections clandestines. Ces pillages impliquent que l'État poursuive une action simultanée dans quatre directions :

- Une action pédagogique pour faire comprendre toute l'importance d'une démarche de protection et de conservation du patrimoine archéologique, bien commun de la nation et source unique de connaissances sur les sociétés du passé.
- Une action répressive pour tenter d'endiguer le marché noir qui ne cesse de se développer en rappelant, qu'ici comme ailleurs, les objets archéologiques mis en vente, avec parfois des certificats sans valeur juridique, sont tout simplement des produits de pillages.
- Une action auprès des marchands et des professionnels de la conservation pour que tous les objets sans traçabilité certaine n'aboutissent pas dans des collections publiques.
- Une charte déontologique pour les archéologues afin d'éviter que ces découvertes clandestines ne soient officialisées dans des publications.

Endiguer ce fléau est une priorité qui doit être menée dans le cadre d'une action interministérielle concertée. Elle doit réserver une place majeure à l'éducation citoyenne. Les chiffres collectés pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont là pour rappeler aujourd'hui l'urgence de cette problématique pour éviter, qu'après les grands saccages archéologiques de la seconde moitié du XXe siècle ne se poursuive la destruction des archives du sol, sous le prétexte fallacieux d'une activité de loisir. C'est à la fois la connaissance de notre passé commun et le devenir de la recherche scientifique qui est en jeu.

2. 2. Pillage du patrimoine et traitement des données grises : Quelle(s) attitude(s) adopter ?

Patrimoine syrien: Destruction et pillages des sites archéologiques
(2011-2017) Quelles conséquences, quel avenir ?

Cheikhmous Ali

Université de Strasbourg, UMR 7044 Archimède

À partir de mai 2011, le patrimoine archéologique se trouve piégé entre les bombardements, les combats, l'utilisation systématique de bulldozers creusant des tunnels et des fosses pour protéger soldats et chars. L'un des aspects de ce désastre archéologique sera marqué par le développement du trafic des antiquités, issu partiellement du pillage de certains musées et maisons de missions fouilles. Mais le pillage systématique à grande échelle est principalement pratiqué par un grand nombre de trafiquants qui ont profité de l'anarchie et du chaos sécuritaire pour organiser l'exploration illégale de plusieurs métropoles archéologiques comme Apamée, Palmyre, Ebla, Mari, Doura Europos pour ne citer que les plus célèbres.

Pour dévoiler ce dossier, nous allons tout d'abord présenter les différents dangers menaçant le patrimoine syrien au travers du cas de quelques musées et sites archéologiques majeurs ayant subi des destructions et des pillages. D'autre part, avant de traiter la quantité, la nature et les catégories des objets antiques pillés, nous allons parler des trafiquants (d'individus, de groupes, d'organisations), les réseaux de trafic et nos sources des informations.

Enfin, nous allons détailler notre méthode de travail concernant l'analyse des informations fournies sur ces objets pillés et les objectifs attendus de ce travail de recherche.

Mots clefs : Syrie, pillage, patrimoine, musées, sites



2. À qui appartient le patrimoine archéologique ?

2.3. Quelles relations entre archéologues et populations locales ?

Le patrimoine archéologique fait partie du paysage. Certaines populations, en général voisines des sites, montrent un intérêt particulier pour les vestiges archéologiques et ce pour des raisons diverses comme la filiation biologique et/ou culturelle, réelle ou fantasmée. Les archéologues ont-ils le devoir éthique d'associer ces populations au processus de recherche ? Si oui, suivant quelles modalités ?

Présidence de session

Ramiro Javier March

Université de Rennes 1, UMR 6566 CReAAH

2. 3. Quelles relations entre les archéologues et les populations locales ?

A qui appartient le passé ? Perspectives nord-américaines
sur l'appropriation du patrimoine archéologique

Christian Gates St-Pierre

Université de Montréal, Faculté des Arts et des Sciences, Département d'anthropologie

L'archéologie préhistorique nord-américaine est entraînée dans un processus de décolonisation qui l'oblige à se remettre en question et à redéfinir ses pratiques, de même que ses liens avec les communautés autochtones et leur patrimoine archéologique. N'ayant plus le monopole du discours sur ce patrimoine, les archéologues élaborent de nouvelles avenues de recherche prônant généralement des approches plus collaboratives, multivocales et socialement pertinentes. La question de l'appropriation du passé reste toutefois problématique, car sujet à des débats opposant des positions éthiques parfois difficilement réconciliables. Cette communication dressera un portrait de la situation et des défis éthiques qui en résultent, en l'illustrant d'exemples contemporains.

2. 3. Quelles relations entre les archéologues et les populations locales ?

Les recherches-action ou collaboratives sont-elles plus éthiques vis-à-vis des populations locales?

Marie-Pierre Bousquet

Université de Montréal, Faculté des Arts et des Sciences, Département d'anthropologie

Au Québec, depuis le début des années 2000, les recherches collaboratives, action et participatives sont devenues de plus en plus populaires dans les sciences sociales. Dans ces recherches, les connaissances sont produites non pas seulement par les chercheurs spécialisés, mais avec les acteurs de terrain. Elles sont souvent présentées comme la panacée en matière d'éthique vis-à-vis des populations locales, surtout quand celles-ci sont en situation de marginalisation (déficit d'éducation, discrimination systémique, etc.). Ces recherches sont en effet vues comme une voie d'empowerment possible. Mais elles sont aussi sujettes à une série de critiques. Tout d'abord, elles nécessitent un engagement du chercheur. Or, à trop vouloir s'engager, le chercheur ne risque-t-il pas de perdre son objectivité et de servir d'instrument, ou de caution scientifique, pour faire valoir des intérêts et des intentions qui ne sont pas les siens? Ensuite, ces recherches peuvent remettre en question la validité de méthodologies pourtant bien éprouvées, ainsi que des épistémologies. Enfin, menacent-elles les recherches fondamentales traditionnelles? Pour examiner ces questions, je ferai appel à mon expérience de recherche en milieu amérindien, en tant qu'anthropologue. Je montrerai les questionnements soulevés par ce type de modèles qui peuvent changer les façons de pratiquer ce métier, tout cela dans le cadre des obligations éthiques formulées par les conseils subventionnaires canadiens.

2. 3. Quelles relations entre les archéologues et les populations locales ?

Professionnels, bénévoles, amateurs et citoyens : des acteurs de la recherche pour quels apports ?

Jean-Olivier Gransard-Desmond¹, Jean-Pierre Houdin²

¹ association Arkéotopia, UMR 5138 Archéologie et Archéométrie, ³ architecte honoraire

Née de l'évolution de l'administration française en matière de recherches archéologiques et de l'explosion des postes en archéologie préventive, associées à l'apparition de groupes syndicaux dans les années 1970, l'archéologie s'est professionnalisée. Sans cadre et sans éthique d'un côté et sans ouverture de l'autre, ce qui représentait un avantage à cette époque est en train de devenir une barrière au bon développement de la recherche archéologique. Sans évoquer l'apport des citoyens, trop souvent mésestimé, de plus en plus d'archéologues mesurent chaque jour un peu plus la distance prise par les professionnels à l'égard des bénévoles et des amateurs.

Pourtant, pendant longtemps, sociétés savantes et associations ont alimenté la production scientifique. Certaines, comme le Centre de Castellologie de Bourgogne fondé en 1994, ont même donné lieu à la création de centres de recherches associés parfois à la création d'un musée, ce qui fut le cas par exemple du musée Archéa en Île-de-France. Ces initiatives d'envergure issues de personnes morales peuvent également se retrouver au titre d'une personne physique. Ainsi, en 2007, après huit ans de travail, l'architecte DPLG Jean-Pierre Houdin a-t-il renouvelé la connaissance des pyramides d'Égypte et vivifié l'utilisation des outils du numérique. Il démontrait alors l'intérêt de recourir à des logiciels issus de l'industrie pour éprouver des hypothèses archéologiques. À des degrés très divers, bien d'autres archéologues bénévoles, se définissant parfois comme libres chercheurs, ont apporté leur pierre à la connaissance de l'être humain via une approche archéologique. Certains sont même devenus professionnels à l'image de Jean-Claude Bessac, Maître Artisan tailleur de pierre et archéologue bénévole, aujourd'hui IR hors classe au CNRS et habilité à diriger des recherches.

Au travers de la présentation des apports et des limites des différents acteurs de la recherche mentionnés en titre, nous mettrons en évidence l'importance qu'il y aurait à recréer un lien fort entre les professionnels et les autres producteurs de données pour une recherche archéologique renforcée. Le témoignage de deux bénévoles permettra de faciliter les échanges sur les motifs de leur engagement et les difficultés qu'ils ont rencontré dans leur parcours.

Mots clefs : témoignage, bénévolat, archéologie citoyenne, éthique, épistémologie

Présentation suivie d'un témoignage de :

Christophe Gauchon

Université de Savoie, UMR 5204 EDYTEM, Fédération Française de Spéléologie - Représentant aux sites et monument historiques



3. Les tensions entre l'éthique scientifique et les contraintes professionnelles

Les archéologues sont soumis à de multiples tensions et pressions, que ce soit dans un cadre universitaire, en archéologie préventive, ou lors d'opérations à l'étranger. L'éthique scientifique se heurte parfois aux contraintes professionnelles : pression à la publication, dérégulation et nouvelles techniques de management, coupes budgétaires, contraintes d'ordre diplomatique, mauvaises conditions de travail des techniciens de fouille, en Europe ou à l'étranger, etc. Faut-il s'inquiéter de glissements de vocabulaire, où le patrimoine archéologique (à protéger) devient une ressource archéologique (à exploiter) ? Faut-il s'inquiéter de l'avenir de l'archéologie dans un monde où tout est évalué ? Comment (ré)agir lorsque l'impératif de rentabilité nuit à la qualité scientifique ? Que faire quand la concurrence supplante la coopération ? A l'étranger, des pressions diplomatiques peuvent-elles faire fermer les yeux sur les conditions de travail parfois indignes des ouvriers ?

Présidence de session

Antide Viand

Mission Archéologique Départementale, Direction de la Culture, Jeunesse et Sport - Département de l'Eure

De la « professionnalisation » à la « vassalisation ». L'archéologue, entre « éthique professionnelle » et « responsabilité sociale d'entreprise »

Agnès Vandeveldde-Rougale¹ et Nicolas Zorzin²

¹ Université Paris Diderot, ² National Cheng Kung University

À partir du constat d'une perte d'épaisseur de l'éthique en archéologie (« ethical-washing » par lequel l'éthique se voit restreinte à la production d'enregistrement de données archéologiques d'une part et à la communication sociale d'entreprise d'autre part), cette communication examinera l'évolution de la profession d'archéologue et sa perte de sens subjective. Elle s'intéressera à l'influence de l'application de l'idéologie managériale néolibérale dans l'archéologie préventive et de sauvetage en considérant les cas anglais et français.

Si les deux modèles s'opposent structurellement (loi du marché avec régulation étatique minimale au Royaume Uni ; archéologie publique centralisée et régulée par l'Etat en France, en cours de privatisation et de dérégulation des pratiques depuis 2003), ils se rejoignent aujourd'hui idéologiquement, ce que dénote la similarité des mots et des maux qui touchent la profession. En s'appuyant sur des exemples concrets, cette communication interrogera l'influence de la rhétorique managériale dans cette dynamique. Elle conclura en proposant de premières pistes de résistance, pour discussion avec le public.

Mots clefs : archéologie de sauvetage, archéologie préventive, novlangue managériale, professionnalisation, responsabilité sociale

Les enjeux scientifiques et sociétaux de l'archéologie préventive

Charlotte Blein

laboratoire HiSoMa

Depuis plusieurs décennies, en Europe, l'archéologie préventive met au jour un bien plus grand nombre de vestiges que l'archéologie programmée. La masse d'informations issue de ces recherches préventives est telle que son traitement constitue une tâche colossale, mais aussi incontournable si on ne veut pas que les fouilles préventives deviennent synonyme de destruction des vestiges - ce qu'elles sont précisément censées empêcher. L'effort que doit fournir notre société (en termes de temps et de moyens financiers notamment) peut paraître lourd, voire insurmontable à certains ; pourtant, cet effort est impératif et primordial, car les fouilles préventives sont porteuses d'enjeux majeurs, aussi bien scientifiques que sociétaux. Notre intervention s'attachera à détailler ces enjeux, et à les analyser au regard de la façon dont l'archéologie préventive est actuellement considérée.

Mots clefs : archéologie préventive, enjeux scientifiques, enjeux sociétaux



4. Archéologie et construction identitaire. Comment réagir face à la récupération idéologique des résultats de la recherche archéologique ?

L'archéologie a régulièrement fait l'objet, au cours de son histoire, d'une instrumentalisation au service d'idéologies politiques et religieuses visant à la création d'identités (en général nationales) souvent fantasmées. Certaines controverses historiques ressortent régulièrement dans la presse, les hommes politiques tendent à instrumentaliser l'histoire dans leurs discours, et certains États utilisent les hypothèses archéologiques pour asseoir leur légitimité politique et territoriale. L'archéologue doit-il se soucier de l'usage qui est fait de ses résultats ? Que faire quand les faits archéologiques et historiques sont volontairement biaisés, voire niés, à des fins idéologiques ? Doit-on entrer dans le débat ? Comment protéger les sites, sous les pressions de groupes politiques ou religieux ?

Présidence de session

André Delpuech

Musée de l'Homme

L'instrumentalisation des Gaulois dans le discours politique français

Jean-Paul Demoule

Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

On le sait, « nos ancêtres les Gaulois » n'ont pas toujours été nos ancêtres. Vaincus, ils étaient décrits durant l'Ancien Régime sous des couleurs peu recommandables par les auteurs antiques, qui appartenaient à la civilisation gréco-romaine victorieuse – celle qui occupe, avec les civilisations orientales, l'essentiel des salles du Louvre, à l'exclusion de tout objet gaulois. Après le bref épisode romantique de la « celtomanie », les Gaulois sont vraiment devenus nos ancêtres avec la III^{ème} République, née de la défaite de Sedan, laquelle redoublait celle d'Alésia. Symétriquement, les conquêtes coloniales du nouveau régime étaient invoquées à l'appui du récit consolateur d'une colonisation romaine qui aurait apportée la civilisation à des « barbares ». Le régime de Vichy reprendra ce récit, cette fois en justification à la colonisation. Et ses héritiers spirituels, les mouvements d'extrême droite actuels, feront de même dans leur rhétorique, le terme de « Gaulois » étant fréquemment censé désigner les Français dits « de souche ». Ces détournements de l'histoire ont eu plutôt tendance à se répandre et à s'amplifier ces toutes dernières années, aussi bien dans les débats médiatiques que dans les livres publiés. Cela implique une responsabilité et une vigilance particulière de la part des archéologues. Le sentiment d'appartenance à une nation (entité historique de toute façon toujours provisoire et en évolution) ne saurait s'appuyer sur des manipulations, des erreurs ou des déformations. Archéologie et histoire ont pour fonction la connaissance et ne sauraient être mises au service d'idéologies particulières, en l'occurrence particulièrement peu recommandables.

Mots clefs : Gaulois, extrême droite, Vichy, nation

Alésia : l'instrumentalisation d'une prétendue controverse, entre mythe national et théorie du complot

Christophe Petit¹ et Jonhattan Vidal²

¹ Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR Arscan, équipe Archéologies environnementales

² Ministère de la Culture, UMR Arscan, équipe Archéologies environnementales

Le siège d'Alésia, épisode majeur de la Guerre des Gaules, voit en 52 av. n. è. la coalition gauloise rassemblée autour de Vercingétorix échouer à repousser l'armée romaine menée par César. Il y a une forte dichotomie entre la place importante que prend cet épisode dans la construction d'un mythe national et au sein d'une « histoire-batailles », et la brièveté d'un siège avec le peu de traces archéologiques laissées par ce type d'événement. Ces aspects ont contribué à ce qu'au XIXe siècle, la question de la localisation du siège d'Alésia fasse débat. Cette controverse est sortie du champ scientifique au gré des fouilles menées depuis un siècle et demi à Alise-Sainte-Reine qui révèlent d'importantes données matérielles.

Différentes propositions de localisation du site qui eurent cours aux XIXe et XXe siècles ont fait l'objet de travaux historiographiques (Reddé & Schnurbein dir. 2008). Leur histoire en font aujourd'hui des sujets d'analyses ethnographiques (Barbe 2003). Toutefois, hors du champ scientifique et de l'archéologie en particulier, des localisations alternatives du site sont toujours défendues. Cette pseudo controverse, si elle est absente du quotidien de la recherche, trouve néanmoins un écho médiatique inespéré au regard de la faiblesse des arguments évoqués.

Or, si le contexte politique du Second Empire n'explique plus ces prises de position, d'autres éléments apparaissent quasi systématiquement chez les promoteurs de ces théories. Celles-ci, cherchent à coller au mythe de façon inconsciente ou avouée, notamment en faisant correspondre un site à une idée préconçue. Mais elles se nourrissent également de théorie du complot. Soit par déduction, car si ces localisations manquent de preuves, c'est donc qu'elles sont cachées par les archéologues ; soit comme point de départ, par méfiance du discours scientifique, dans une remise en cause des « élites ». Il s'agit alors, aux résultats de la recherche désignés comme « l'histoire officielle », d'opposer « l'évidence » et le « bon sens » des défenseurs de ces sites alternatifs.

Ces théories ont leur propre parcours, mais on note souvent l'usage commun d'un vocabulaire et d'une sémantique caractéristiques du complotisme. Se posent alors des questions éthiques sur l'attitude à avoir en tant que chercheurs et sur le traitement médiatique lorsqu'il soumet une question scientifique à des considérations mercantiles.

Mots clés : Alésia, Guerre des Gaules, mythe, complotisme, média

L'instrumentalisation des sites archéologiques incas. Questions d'éthique.

Antoinette Molinié

UMR 7186 LESC

Au Pérou les sites incas font l'objet d'une instrumentalisation depuis que les fouilles archéologiques existent. Au début du XXe siècle les champions de la nation péruvienne érigent l'Indien étatique inca en ancêtre présentable, éliminant ainsi l'historicité amérindienne de la population (Tello 1924 ; Valcárcel 1927 ; Mariátegui 1928 ; Flores Galindo 1986). Les restes archéologiques viennent appuyer une idéologie indigéniste qui ignore l'Indien sociologique, considéré comme ontologiquement inférieur. Dans quelle mesure les travaux des archéologues peuvent-ils servir d'argument à des idéologies partisans ?

Aujourd'hui ces restes contribuent à construire le roman national : le culte solaire inca est réinventé sur les sites incas sous la forme de l'Inti Raymi qui rassemble à la fois des foules misérables et des touristes. Les rituels andins traditionnels sont repris dans des célébrations qui utilisent des objets issus de fouilles. Les présidents des Républiques péruviennes et boliviennes tels Alejandro Toledo en 2001 et Evo Morales en 2006 sont intronisés comme souverains préhispaniques sur les sites de Machu Picchu et de Tiwanaku (Molinié 2009). Dans quelle mesure les vestiges d'une civilisation peuvent-ils être instrumentalisés par la politique ?

Dans la culture des communautés andines traditionnelles les ruines préhispaniques avaient une fonction classificatoire ou symbolique (Molinié 1993 ; 1996). Cette signification disparaît quand le lieu du mythe est remplacé par des restes historiques. Comment respecter la perception indigène des vestiges archéologiques ?

Désormais ceux-ci sont investis par des mystiques du New Age venus des Etats-Unis et d'Europe sous la conduite de néo-chamanes locaux. Les ruines incas sont ainsi réputées constituer des vecteurs d' « énergie » spirituelle et sont exploitées par des agences de tourisme mystique (Galinier & Molinié 2006 ; Molinié 2012 ; 2016). Ces sites sont gravement endommagés par l'irruption massive et souvent nocturne de new agers exaltés. Dans quelle mesure le patrimoine de la nation, entretenu par les services publics peut-il faire l'objet de profits privés, d'idéologie parfois sectaires et de dommages irréparables ?

Ces interrogations, fondées sur des données précises devraient faire l'objet de débats porteurs d'une éthique de la pratique archéologique.



TABLE-RONDE

Discussions et échanges avec la salle autour de l'éthique en archéologie

Avec

Christine Dosquet, praticien hospitalier Hôpital Saint-Louis, HDR, Présidente du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI – Institutional Review Board de l'Inserm),

Christian Gates St-Pierre, Professeur d'archéologie au Département d'anthropologie, Faculté Arts et Sciences, de l'Université de Montréal (Québec, Canada)

Cécile Michel, Directrice de Recherche, UMR 7041 ArScAn, Présidente du conseil scientifique de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS, présidente de l'International Association for Assyriology

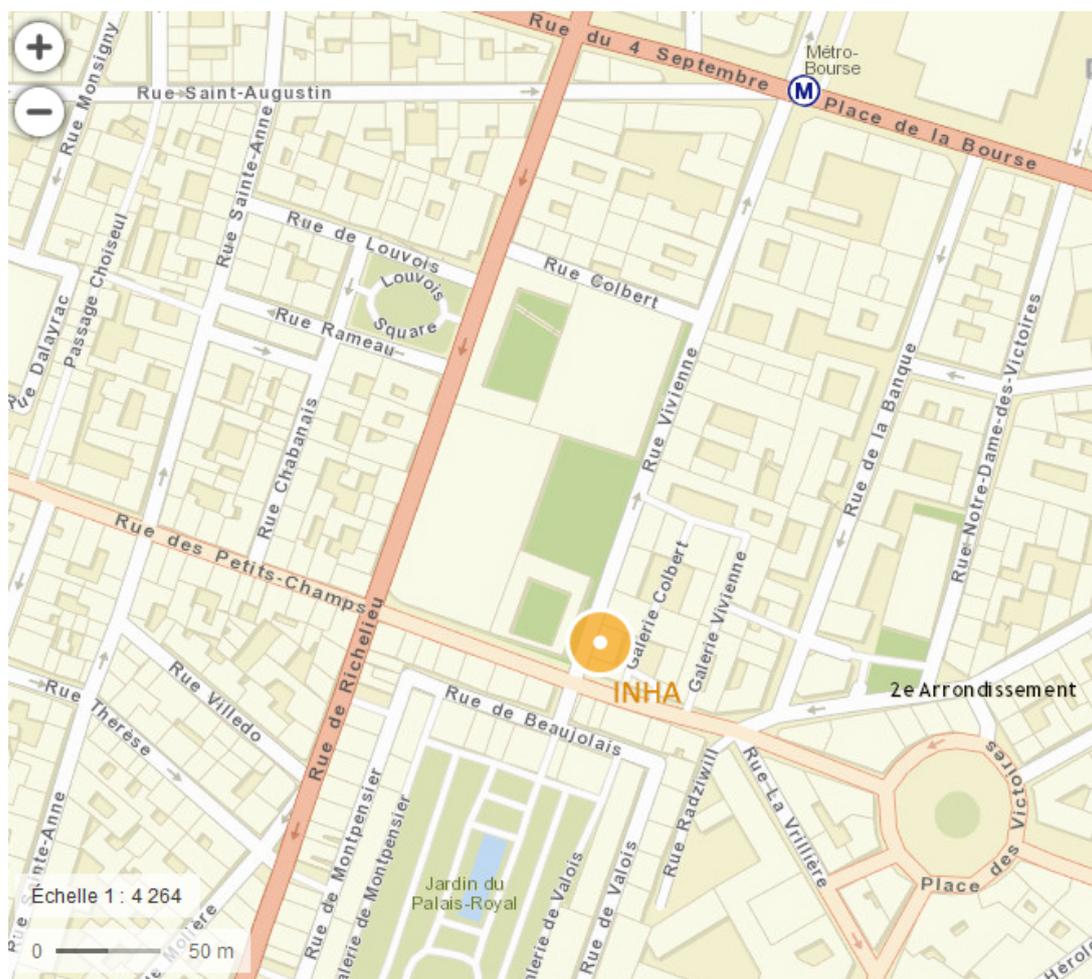
Michel Van Praet, Professeur émérite au Muséum National d'Histoire Naturelle, UMR 8560 Centre Koyré, membre du Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE), membre de la Commission Scientifique Nationale des Collections (CSNC)

Modération

Léa Hermenault, UMR 7041 ArScAn, équipe Archéologies environnementales, Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, co-productrice de l'émission « Les Pierres qui roulent » sur Radio Campus Paris

Informations pratiques

Le colloque a lieu à l'Auditorium de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA), 2 rue Vivienne, Paris 2^e
 Veuillez noter que l'INHA **n'accepte pas les valises**.



1 7

Palais Royal - Musée du Louvre

3

Bourse

7 14

Pyramides

29

Bibliothèque nationale, Mairie du 11^e ou Victoires

39

Sainte-Anne-Petits-Champs

En voiture

Le parking le plus proche est situé place de la Bourse

